

LES FOULEES JARVILLOISES

Reglement

Article 1: Organisation

La course est organisée par la ville de Jarville-La-malgrange, sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et avec l'autorisation préfectorale / municipale correspondante.

Le directeur de course est WOITTEQUAND Clément

Article 2: Épreuves

La manifestation comporte les épreuves suivantes :

- Course des champions de 10 km et 2,4km pour la populaire
- Départ prévu à 9h45 pour la "course des champions" et 11h30 pour "La familiale"

Le parcours est mesuré et balisé conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Conditions de participation

La course est ouverte aux licenciés FFA et non-licenciés.

Chaque coureur doit présenter :

- une licence FFA ou d'une fédération affinitaire en cours de validité, ou
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course, ou sa copie. La course familiale est accessible à tous et sans limite d'âge ne nécessitant pas de certificat médical pour pouvoir participer

Tout dossard est nominatif et ne peut être échangé ou transféré.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font :

- en ligne sur le site Finishers et avec un lien Wanatime
- sur place le jour même, dans la limite des dossards disponibles.

Les droits d'engagement sont fixés à 9€ pour la course des champions et gratuite pour la populaire

Article 5: Classements et récompenses

Un classement sera établi par course et par catégories selon la réglementation FFA.
Les récompenses seront attribuées aux trois premiers hommes et femmes par catégories pour la course des champions

Article 6: Sécurité et santé

Un dispositif de secours sera assuré par la présence de la protection civile.
Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.
Il est recommandé aux coureurs non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident.
Tout participant doit respecter l'environnement et ne jeter aucun déchet sur le parcours.

Article 7 : Responsabilités

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé du concurrent.
L'inscription implique l'acceptation totale du présent règlement et du respect des consignes des organisateurs.

Article 8 : Droit à l'image

Par son inscription, chaque participant autorise expressément l'organisation à utiliser son image (photos, vidéos) dans le cadre de la promotion de l'événement.

Article 9 : Cas de force majeure

En cas d'annulation de la course pour force majeure (intempéries, crise sanitaire, arrêté préfectoral, etc.), aucun remboursement ne pourra être exigé.
L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires si nécessaire.